

MESURES SANITAIRES

PATINOIRE

La réouverture des installations sportives municipales s'accompagne de **MESURES PRÉVENTIVES** car la lutte contre la propagation de la covid-19 continue.

Pour votre sécurité et celle des autres,
MERCI DE RESPECTER LE PROTOCOLE SANITAIRE préconisé par les autorités de santé publique.

Informations sur le nouveau mode de fonctionnement

Applicable à partir du 21/07/2021

COVID-19: Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Masque recommandé en dehors de l'activité sportive pour toute personne de plus de 11 ans



Respecter une distance de 1 mètre avec les autres en dehors de l'activité sportive



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

PASSE SANITAIRE OBLIGATOIRE*

* à partir du 21/07 pour les personnes âgées de plus de 18 ans

* à partir du 30/09 pour les personnes âgées de 12 à 17 ans



UTILISER DES MOUCHOIRS À USAGE UNIQUE



PASSAGE PAR L'ACCUEIL pour l'enregistrement de votre identité et d'un numéro de téléphone afin de garantir une traçabilité de votre passage au sein de l'établissement



PATINS À GLACE DÉSINFECTÉS après chaque utilisation



dijon.fr

